

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la **DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE**

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

AIRBUS

Avions A330

Servocommandes des spoilers - Limites de vie (ATA 27)

1. APPLICABILITE :

Avions AIRBUS A330 modèles -201, -202, -203, -223 et -243, tous numéros de série, équipés de servocommande des spoilers de type S4 ou MZ.

Rappel : Il est de la responsabilité de l'exploitant de s'assurer que toute servocommande de spoiler qui serait installée en remplacement sur avion après application de la présente Consigne de Navigabilité (CN) ne remet pas en cause la conformité de l'avion à cette CN.

2. RAISONS :

Afin de prévenir toute fuite hydraulique d'une servocommande de spoiler de type S4 ou MZ consécutive à la formation de criques par fatigue dans la servocommande de spoiler, ce qui pourrait entraîner la perte de la fonction et celle des trois circuits hydrauliques associés, cette CN exige la dépose et le remplacement des servocommandes des spoilers au plus tard quand elles ont atteint leur limite de vie opérationnelle définie ci-dessous.

3. ACTIONS IMPERATIVES ET DELAIS D'APPLICATION :

Les mesures suivantes sont rendues impératives à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente CN :

Sauf si déjà accompli,

3.1. Au plus tard le 31 janvier 2004, identifier la référence des servocommandes de spoiler de type S4 ou MZ installées sur avion, conformément aux instructions données dans le Bulletin Service (BS) AIRBUS A330-27-3113.

3.2. Avant accumulation, à compter de la date de leur première installation sur avion, de 6 000 vols pour les servocommandes montées en positions 2 à 6 et de 11 000 vols pour les servocommandes montées en position 1, remplacer les servocommandes des spoilers de types S4 et MZ par des servocommandes des spoilers de type 138X, conformément aux instructions données dans le BS AIRBUS A330-27-3113.

Nota : Les servocommandes de spoiler de type S4 ou MZ déposées des A330-200 doivent être rebutées.

REF. : Bulletin Service AIRBUS A330-27-3113
(Toute révision ultérieure approuvée de ce BS est acceptable).

DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 11 OCTOBRE 2003

SUPERSEDED